



JUILLET - JULY 1992

CROCODILE

Lettre aux Parlements d'Europe - Fondé par Altiero Spinelli • Letter to the Parliaments of Europe - Founded by Altiero Spinelli

La PAC à l'heure de la vérité
The CAP at the Moment of Truth
Franco Borgo, MEP

p. 4

Rio Empty Handed Return
Les boîtes vides de Rio
Carlo Ripa di Meana

p. 6

Dossier : L'environnement
Dossier : Environment

p. 8

Media Concentration
La concentration des médias
Ben Fayot, MEP

p. 14

La leçon de Rio

Dans le débat actuel, il y a une large divergence de points de vue sur l'évaluation des résultats de la Conférence de Rio en matière d'environnement. Tandis que beaucoup d'hommes politiques soulignent l'importance d'avoir réuni tellement de chefs d'Etat et de gouvernement pour débattre sur l'état et le développement de l'environnement, le « peuple vert » a été généralement insatisfait, puisque la Convention sur le changement du climat a été largement affaiblie et celle sur la biodiversité a été gravement endommagée par le refus des Etats-Unis de la signer. En outre, aucune décision contraignante a été prise sur la conservation des forêts.

Un jugement réfléchi requiert une claire compréhension du fait que la Conférence de Rio n'est pas un point d'arrivée, mais le commencement d'un procès. De ce point de vue, les résultats atteints sont importants, mais ils ne peuvent pas être considérés comme la fin de l'histoire.

En tout cas, il faut souligner que, pendant la Conférence de Rio, certains progrès ont été réalisés dans le domaine de la protection de l'environnement et dans la gestion soutenable des ressources naturelles.

Il y a aujourd'hui une conscience profonde de l'importance des effets globaux de l'environnement. Une nouvelle phase de la politique de l'environnement a été entamée là où les biens nationaux de l'environnement ne sont pas les seuls à être visés par la protection et les biens communs sont reconnus comme appartenant au monde dans son ensemble et

The Rio Lesson

In the current debate there are widely divergent views on how to assess the results of the Rio Conference. While most politicians underline the importance of having gathered so many heads of State and government together to discuss on development and the state of environment, green people are generally dissatisfied, since the convention on climate change has been watered down and the convention on biodiversity has been seriously undermined by the refusal of the US to sign it. Furthermore, no binding decision has been taken on forest conservation.

A balanced judgement requires a clear understanding of the fact that, first of all, Rio is not the conclusion, but only the beginning of a process. As such, the results already achieved are important, but are not the end of the story.

In any case, it must be stressed that during the Rio process some relevant progress in respect of environmental protection and sustainable management of natural resources was made:

— there is now a larger awareness of the importance of global environmental issues. A new phase of environmental policy has been started, under which domestic environmental goods are not the only ones designed for protection but global commons are recognised as not belonging to any



aux futures générations et pas seulement à un pays en particulier.

Une politique efficace pour protéger les biens communs peut être développée seulement par un gouvernement mondial; mais - jusqu'au moment où ce gouvernement n'existera pas encore - la seule voie praticable et raisonnable est celle d'établir des règles communes pour la gestion soutenable de ces ressources, à travers des accords multilatéraux en matière d'environnement.

Une distribution équitable des revenus mondiaux est généralement reconnue comme une condition préalable pour promouvoir des solutions multilatérales aux problèmes globaux de l'environnement. Aucun pas en avant efficace dans le domaine de l'environnement peut être réalisé si le problème de la pauvreté n'est pas affronté avec des moyens radicaux.

Il est évidemment clair que les décisions de Rio représentent seulement un progrès très limité dans tous ces secteurs. Mais les limites de Rio n'ont pas surpris les fédéralistes. Les accords multilatéraux en matière d'environnement sont le fruit de la coopération intergouvernementale, mais un succès pourrait être obtenu, à la condition qu'une leadership éclairée mondiale existe, profondément engagée dans la poursuite de ces buts, et si on peut réaliser une convergence des « raisons d'Etat » de tous les pays concernés.

Ceci n'a pas été obtenu à Rio. Les limites de la leadership américaine sont apparues très clairement, dans le domaine de l'environnement sur la Convention de la biodiversité, mais aussi sur les problèmes du développement, depuis que les Etats-Unis ont apparus très mal placés pour construire des nouvelles relations avec les pays en voie de développement.

Les limites d'un nouvel ordre mondiale, à la suite de la chute des régimes communistes, sont aussi apparues clairement. Les Etats-Unis jouissent d'une incontestable leadership militaire, mais ils sont encore un des pays les plus endettés et ils sont incapables d'assumer pour leur compte les intérêts globaux du monde dans leur politique étrangère; ce qui avait été possible après la Seconde Guerre Mondiale.

La Communauté a aujourd'hui une responsabilité décisive pour orienter l'avenir du monde dans le domaine de la croissance et de l'environnement. A Rio, elle aurait pu jouer ce rôle d'une façon plus efficace si: a) la proposition d'un impôt sur le charbon/énergie avait été adoptée par le Conseil, pour montrer la détermination européenne à poursuivre le but de stabiliser les émissions de CO₂ au niveau de 1990, en renforçant l'efficacité énergétique et en stimulant une réforme fiscale plus proche de l'environnement; b) le Paquet Delors II avait été approuvé, en plaçant plus d'argent à la disposition de l'aide et le transfert de technologies en faveur des pays en voie de développement.

Puisque ces résultats n'ont pas été atteints, la Communauté a perdu l'opportunité d'assumer une leadership mondiale à Rio. Mais les raisons de cet échec sont aussi liées au fait que la CE est actuellement incapable de développer une véritable politique étrangère - ce qui est confirmé chaque jour par la dramatique situation de l'ancienne Yougoslavie

particular country, but to the world as a whole and to future generations as well;

- an effective policy for protecting global commons is realisable only by a world government; but since such a government does not yet exist, the only practicable and reasonable way forward is to establish common rules for a sustainable management of these resources through multilateral environmental agreements;

- a fair redistribution of income world-wide is generally recognised as a pre-requisite for promoting multilateral solutions to global environmental problems. No effective step forward in the field of environment could be achieved if the problem of poverty is not addressed in a radical way.

It is quite clear that the Rio decisions represent only a very limited step forward in all these domains. But these limits do not surprise the federalists. Multilateral environmental agreements are the fruit of intergovernmental cooperation, but this can only be successful if an enlightened world leadership, deeply committed to achieving these goals exists, and if a convergence of the 'raison d'état' of the countries concerned can be realised.

This did not happen in Rio. The limitation of the American leadership have been exposed, in the environment field particularly in respect of the treaty on biodiversity, but also on the development issue, since the United States have appeared singularly incapable of building up new relations with the developing countries.

On this occasion the limits of the new world order following the fall of the communist regimes have also come clearly to the fore. The US enjoys uncontested military leadership, but is still one of the most indebted countries and is unable, in contrast to what happened after the second World War, to take world global interests into account in its foreign policy.

The European Community has thus a decisive responsibility in shaping the future of the world in the field of growth and environment. In Rio it could have played this role more effectively if: a) the proposal for a carbon/energy tax had already been adopted by the Council, showing the European determination to pursue the goal of stabilising CO₂ emissions at the 1990 level, improving energy efficiency and promoting fiscal reform in a way more favourable towards the environment; b) the Delors-II package had been approved, making more money available for aid and transfers of technology in favour of developing countries.

These political achievements having been missed, the EC has lost the opportunity for assuming a world leadership in Rio. But the reasons of this failure lie also in the fact that the EC is currently unable to develop an effective foreign policy - as is confirmed every day by the dreadful events of what used to be Yugoslavia - because its institutions are too weak and fall short of democratic accountability. This is even more obvious when environmental and fiscal issues are at stake, since in these fields an unanimous vote is required and the decision-making process is consequently slow and ineffective.

-, puisque ses institutions sont trop faibles et se trouvent dans une situation de manque de responsabilité démocratique. Ceci est encore plus incontestable, quand les questions de l'environnement et du fisc sont en jeu, puisque dans ces domaines le vote à l'unanimité est demandé et le processus de décision est, par conséquent, lent et inefficace.

A la suite du référendum danois, une forte action - stimulée par le Royaume-Uni a été entamée en vue d'affaiblir les Institutions communautaires, en transformant l'Union européenne dans une vaste zone de libre-échange avec des liens politiques très faibles. Cette sorte de politique « pragmatique » doit être fermement contestée, en montrant à l'opinion publique que seulement une Union réellement démocratique - c.à.d., fédérale - enracinée sur le principe de subsidiarité, peut être capable de jouer un rôle décisif au niveau européen et faire face aux défis actuels en stimulant la protection de l'environnement, la croissance des pays en voie de développement et la création progressive d'un nouvel ordre mondial.

Le premier pas dans la direction de la vocation fédérale de l'Union européenne doit être accompli par le Parlement européen, qui doit procéder rapidement à l'approbation d'un projet de Constitution sur la base du rapport Colombo. Ce projet doit être discuté lors d'une nouvelle session de la Conférence des Parlements de la Communauté, avant les élections européennes en 1994, comme il a été affirmé par le Comité d'avis de la Chambre belge.

Celle-ci est la leçon qu'on peut tirer de Rio, une dernière occasion pour adresser les problèmes globaux de l'environnement et pour aider les pays pauvres à s'engager dans un processus de croissance favorable à l'environnement.

L'Europe sera incapable de jouer un rôle de leadership dans le monde, jusqu'au moment où il lui manque une structure véritablement démocratique. Après le vote danois, l'approbation du traité de Maastricht est nécessaire, mais pas suffisante.

Plus d'Europe est nécessaire, mais ceci signifie aussi plus de démocratie, c.à.d. une Europe fédérale.

Following the results of the Danish referendum a strong drive -promoted by the British government- has emerged to water down further the European institutions, transforming the European Union into a widespread free trade area with very loose political links. This kind of « pragmatic » policy must be firmly contested, showing to the European people that only a really democratic - that is a federal- Union, enshrining the principle of subsidiarity, will be able to play a decisive role at world level and to face the real challenges of promoting protection of the environment, the growth of economically backward countries and a new and progressive world order.

The first step in the direction of achieving this federal vocation of the European Union should be undertaken by the Parliament, proceeding rapidly to the approval of a draft constitution on the basis of the Colombo Report, that should be discussed by a new session of the Conference of the Parliaments of the European Community before the European elections in 1994.

This is the lesson that should be drawn from Rio, a lost occasion for addressing global environmental problems and helping poor countries to engage in a process of growth favourable to the environment.

Europe is unable to play a role of leadership in the world since it lacks a true democratic setting. After the Danish vote the approval of the Maastricht Treaty is necessary, but no longer sufficient.

More Europe is needed, but this means also a more democratic, that is a federal Europe.

Crocodile : lettre aux Parlements d'Europe a été conçu pour faire connaître les points de vue des Intergroupes fédéralistes constitués au sein du Parlement européen, dans les Parlements nationaux, et dans les autres organes élus.

Crocodile représente aujourd'hui un instrument de communication et d'information indispensable pour les élus et les électeurs européens.

Nous sommes bien conscients du fait qu'en vous écrivant en français et en anglais, qui ne sont ni l'une ni l'autre notre langue maternelle, nous risquons de commettre des fautes linguistiques plus au moins graves, et nous imposons, d'autre part, un effort supplémentaire à nous-mêmes qui écrivons et à quelques-uns d'entre vous qui nous lisez. Mais c'est là le destin de toute langue qui devient « koiné diálektos », « lingua franca ». Il en a été ainsi, par exemple, du latin et du grec, lorsqu'ils sont devenus les deux langues de communication courantes dans l'Empire romain. Veuillez donc, chers lecteurs, accepter de bonne grâce la médiocrité de notre langue. De notre côté, nous nous efforcerons de dire des choses qui méritent d'être lues.

We are aware that by writing to you in French or English, neither of which is our mother tongue, on the one hand we run the risk of making some serious grammatical mistakes, while on the other hand we are putting an additional strain on ourselves as authors, as well as on some of our readers. But that is the fate of any language which becomes a « koiné diálektos », a « lingua franca ». It happened, for example, in the case of Latin and Greek, when they became the two languages for everyday communication in the Roman Empire. Thus we ask our readers to make allowances for our mediocre prose. For our part, we promise to write things deserving to be read.



Réforme de la politique agricole commune : La position du Parlement Européen

Quelle agriculture voulons-nous dans vingt ans ? Entendons-nous sauvegarder la capacité exportatrice de la Communauté ? Quelles fonctions de l'agriculture voulons-nous privilégier ? L'agriculture de production performante est-elle vraiment incompatible avec l'entretien de l'espace rural et la protection de l'environnement ? Quel nous semble être le seuil optimal de la population agricole ? Au-delà de l'activité agricole, quel modèle d'organisation économique proposons-nous au monde rural ? Vers quel type de structures d'exploitation devons-nous nous acheminer ? Enfin, quel prix immédiat nos sociétés sont-elles prêtes à consentir pour n'avoir pas à payer demain le coût économique et social pour toute la population de la faillite de nos agriculteurs ?

Ces quelques questions montrent bien que la réforme de la politique agricole commune (PAC) n'intéresse pas que les agriculteurs. Elle intéresse tous les citoyens de la grande Europe en devenir. C'est un choix de société qui nous est proposé, qui nous est demandé.

Le Parlement européen est sollicité au premier chef par cet enjeu. En tant qu'institution dotée par le Traité de Rome de pouvoirs législatifs certes limités, mais surtout de pouvoirs budgétaires qui trouvent une part importante de leur application dans le financement de la PAC, mais aussi en tant que représentation démocratique, c'est-à-dire lieu d'expression des multiples courants qui traversent nos sociétés, avec leurs richesses, mais aussi leurs contradictions.

De façon générale, notre institution admet dans des termes comparables à ceux du Commissaire Mac Sharry, la nécessité de réformer radicalement une politique agricole commune qui n'était pas mauvaise en soi mais qui n'a pas subi en temps utile les inflexions nécessaires et dont le poids financier devient année après année plus lourd et d'autant moins justifié qu'il est inégalement redistribué.

La préoccupation de la charge financière est donc un axe fondamental de la démarche suivie par le Parlement dans l'examen du document de base comme des propositions législatives de la Commission. Mais elle n'est pas la seule, et, par-delà des divergences importantes sur les moyens à mettre en oeuvre, le Parlement a su se garder de la tentation réductrice de n'envisager l'agriculture que comme un secteur économique parmi d'autres, assujetti aux mêmes règles et aux mêmes contraintes que toute activité.

Certes, l'agriculture est par excellence le type même d'un secteur productif, et l'Europe n'a pas à rougir de l'esprit d'entreprise qui a permis aux exploitants agricoles d'accroître de façon particulièrement remarquable la productivité de la main-d'oeuvre. Mais l'agriculture européenne a d'autres rôles : à l'extérieur de la Communauté, elle nous permet de jouer un rôle primordial dans l'alimentation du monde, particulièrement dans les situations d'urgence, ce qui donne

Reform of the Common Agricultural Policy : The European Parliament's Position

What type of agriculture do we want 20 years from now? Is it our aim to safeguard the Community's export capacity? Which of agriculture's roles should receive special treatment? Is high-yield farming really incompatible with conserving the countryside and protecting the environment? What do we take to be the optimum number of people employed on the land? Apart from farming, what economic organization model can we offer the countryside? What sort of farms should we be aiming for? Finally, what price are our societies prepared to pay today in order to avoid bearing tomorrow the economic and social cost to the general public which would result from the bankruptcy of our farmers?

These few questions clearly demonstrate that the reform of the common agricultural policy (CAP) is not a matter for farmers alone, but to all citizens of the wider Europe of tomorrow. We are being offered - indeed, we are being called upon to make - a choice which concerns the nature of society itself.

The European Parliament is at the vanguard in the these matters. It is institution endowed by the Treaty of Rome with legislative powers admittedly limited, and, above all, with budgetary powers, a significant aspect of which is the funding of the CAP. It is also a form of democratic representation, that is, a forum for the expression of the many rich, but contradictory, veins running through our societies.

In general, Parliament acknowledges in terms comparable to those of Commissioner MacSharry the need for radical reform of a common agricultural policy which, though not intrinsically bad, has not managed to adapt in time and which entails a financial burden which is becoming heavier by the year and is all the less justifiable for being unequally distributed.

Parliament's concern with the financial burden therefore formed one of the cornerstones of its approach in considering both the background document and the Commission's legislative proposals. It is not, however, the only one, and, despite to considerable differences of opinion on the methods to be used, Parliament has resisted the reductionist temptation of viewing agriculture as nothing more than one economic sector among others, subject to the same rules and the same constraints as any other economic activity.

Agriculture is, of course, an archetypal productive sector, and there is no reason for Europe to be ashamed of the spirit of enterprise which has enabled farmers to improve the productivity of their work-force in a particularly spectacular fashion. However, European agriculture has other roles: outside the Community, it enables us to play a vital role in feeding the world, especially in emergencies, which deservedly gives the Community the image of a great





de la Communauté l'image justifiée d'une grande puissance humanitaire ; à l'intérieur, l'agriculture joue un rôle irremplaçable en termes d'emplois, de conservation des paysages, voire de préservation de notre identité culturelle.

Le Parlement a fortement insisté sur ces facteurs. L'objectif de la réforme doit être conditionné par l'avenir de l'agriculture, mais aussi du monde rural. Nous devons garder des habitants actifs dans toutes les régions d'Europe et particulièrement dans les régions défavorisées.

Il s'agit donc d'une démarche tournée vers le long terme. Or, un facteur supplémentaire interfère avec la mise en oeuvre d'une réforme en tout état de cause indispensable : il s'agit des négociations en cours au GATT et des très fortes pressions exercées dans ce cadre par les Etats-Unis. Certains se comportent à cet égard avec la fascination du lapin pour le serpent. Le Parlement refuse la tentation de concessions agricoles irréflechies pour assurer un « succès » de la négociation de l'Uruguay round et insiste sur la nécessité de conduire notre réforme avec une vision prospective plus large, qui intègre les responsabilités internes et externes de la Communauté.

humanitarian power; within the Community, agriculture plays an essential role in providing jobs and conserving the countryside - indeed, in preserving our cultural identity.

Parliament has placed great emphasis on these factors. The future not only of agriculture, but also of the rural environment, must be decisive when determine the aims of reform. We must maintain a working population in all the regions of Europe, particularly in the less-favoured regions.

What we need is thus a long-term approach. There is, however, one additional factor blocking the implementation of a reform which is vitally necessary from any point of view - the current GATT talks and the powerful pressures being exerted by the United States in this context. Some are acting in this regard like rabbits fascinated by a snake. Parliament rejects the temptation of making ill-considered concessions in the agricultural field to ensure the 'success' of the Uruguay Round and stresses the need, in implementing our reform, to maintain a wider forward-looking vision which covers the Community's domestic and foreign responsibilities.

Franco Borgo

Chairman of the Committee on Agriculture, Fisheries, and Rural Development of the European Parliament



CROCODILE

Editeur : Pier Virgilio Dastoli.

Co-présidents : John Pinder et Francesco Gui.

Lettre Périodique, fondée par Altiero Spinelli, Felice Ippolito et Pier Virgilio Dastoli en octobre 1980 pour soutenir l'action du Club Crocodile. Publiée en français et en anglais, à partir de mars 1990, avec la collaboration des Intergroupes fédéralistes constitués au sein du Parlement européen, dans les parlements nationaux et dans les assemblées régionales d'Europe, et avec le soutien du Comité d'action Altiero Spinelli pour l'Union européenne.

Coordination Interparlementaire : Adelaide Aglietta, Victor Manuel Arbeloa Muru, Richard Balfe, Rosaria Bindi, Bruno Boissière, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, Jon Gangoiiti Llaguno, Fernand Herman, Rudolf Luster, Vincenzo Mattina, William Newton Dunn, Ioannis Pasmazoglou, Carlos Pimenta, Max Simeoni (Parlement européen), Cesare Dujany, Luigi Granelli, Diego Novelli, Gerolamo Pellicano' (Italie), Ludo Dierickx, Anne-Marie Lizin (Belgique), Georges Mesmin, Marie-Noëlle Lienemann (France), Franz Jaeger (Confédération Helvétique), Fiorello Cortiana, Albert Gordiani, Alessandra Zagatti (Assemblées régionales).

Ont collaboré à notre Lettre : Maria Adelaide Aglietta, Victor Manuel Arbeloa Muru, Balasz, Martin Bangemann, Enrique Baron Crespo, Frank Blankaert, Franco Borgo, Leon Brittan, Peter Brown, Hendrik Brugmans, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, Nicola Catalano, Luigi Colajanni, Emilio Colombo, Jon Colom i Naval, Richard Corbett, Jean-Pierre Cot, Biagio de Giovanni, Paul de Keersmaecker, Ludo Dierickx, Maurice Duverger, Andreas Eggenberg, Ben Fayot, Monica Frassoni, Valery Giscard d'Estaing, Klaus Hänsch, Erna Hennecok Schoepger, Nilde Iotti, Alfonso Iozzo, Irmeli Karhio, Egon Klepsch, Sylvie Kormoss, Jean-Paul Jacqué, Claire Joanny, Alain Lamassoure, Richard Lamming, Nereo Laroni, Livius, Jean-Victor Louis, Alberto Majocchi, Sergi Mari, Stephane Martayan, David Martin, Soraya Martinez, Roisin Ni Chonchuir, Dietmar Nickel, Charles-Ferdinand Nothomb, Simon Nugent, Marco Pannella, Iannis Papageorgiou, Andrea Pierucci, Christopher Prout, Carlo Ripa di Meana, Pierlugi Romita, Sophie Rouvez, Roberto Santaniello, Adrian Taylor, Renzo Trivelli, Jacques Vernier, Jan Vandemeulebrouke, Wagner, Laurent Warlop.

Edition : Crocodile sprl, Centre d'information et de documentation fédéraliste, rue Froissart 119, bte 23, B-1040 Bruxelles, tél. 284.51.28/284.71.28/284.33.41 - Fax 284.91.28.

Gestion-administration : Saverio Dastoli et Laura Autore.

Bureau de Rome : via della Colonna Antonina 35, I-00186 Rome, tél. 684.12.35 - Fax 679.69.68 (Nicola Forlani).

Imprimé par : Imprimerie de Beys, chaussée de Waterloo 1245, B-1180 Bruxelles, tél. 374.17.25 - Fax 374.44.62.

Crocodile est envoyé à tous ceux qui acceptent de soutenir les frais de rédaction, de traduction, d'impression et de diffusion, moyennant une contribution annuelle de 1700 FB (minimum), à verser en faveur de Crocodile, BBL 310-0201848-77, Agence Européenne, Bruxelles.

Crocodile peut être envoyé aussi via fax.



Nous publions ci-dessous un commentaire aux résultats de la Conférence de Rio, rédigé pour la Lettre Crocodile par M. Carlo Ripa di Meana, qui a assumé le 28 juin 1992 la tâche de Ministre de l'environnement dans le gouvernement italien présidé par M. Giuliano Amato. Ce commentaire a été toutefois élaboré par M. Ripa di Meana à la veille de sa haute nomination gouvernementale: il nous a été donc envoyé dans sa qualité de commissaire européen chargé de l'environnement.

M. Ripa di Meana a été député européen (1979-1984) - en participant notamment à la création et au développement de l'action du Club Crocodile - et, par la suite, il a été membre de la Commission européenne, chargé notamment des questions institutionnelles et culturelles (1985-1988) et de la politique de l'environnement (1989-1992). Après cette longue carrière communautaire, M. Ripa di Meana revient donc à la politique italienne, dans un moment très difficile de l'histoire de la République. « Crocodile honoris causa », M. Ripa di Meana agira certainement au sein du gouvernement italien non seulement en vue de poursuivre son action tenace pour la sauvegarde de l'environnement mais aussi pour faire avancer le processus d'intégration fédérale de l'Europe.

We publish hereunder a comment to the results of the Rio Conference, written for the Crocodile Newsletter by Mr. Carlo Ripa di Meana. On 28 June, he was appointed Minister of the Environment of the Italian Government headed by Mr. Giuliano Amato. This comment was, however, written on the eve of his government appointment: that is in his capacity as European Commissioner for the Environment.

Mr. Ripa di Meana was MEP from 1979 to 1984 and participated in particular to the creation and development of the Club Crocodile. After that, he was Member of the European Commission, responsible in particular for the institutional and cultural problems (1985-1988) and then Commissioner for the environmental policy (1989-1992). After such a long Community carrier, Mr. Ripa di Meana goes back to Italian politics in a very difficult moment of the Republic's history. « Crocodile honoris causa », Mr. Ripa di Meana will certainly act in the Italian government not only in order to carry on his firm action for the environment safeguard but also in order to make progress the federal integration process of Europe.

Les boîtes vides de Rio

La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement s'est achevée à Rio dans un climat de solennité pompeuse.

Vingt ans après la conférence de Stockholm, l'occasion était belle de secouer l'apathie de l'hémisphère nord, riche et polluant, et de ranimer, dans les pays du Sud défavorisés, l'espoir d'une croissance économique équitable et respectueuse des équilibres écologiques. Le Sommet de Rio constituait surtout l'événement propice, après une période d'enrichissement scientifique, au peaufinement des choix politiques fondamentaux capables de résoudre le problème épineux de l'harmonie entre le développement et l'environnement. Cette possibilité a néanmoins été gâchée et, malgré l'emballage plus factice que réel des dernières journées, on peut dire sans exagérer qu'aucun des objectifs de la Conférence de Rio n'a été parachevé.

Ces objectifs étaient essentiellement au nombre de trois : les relations Nord/Sud, les mesures spécifiques en faveur des pays défavorisés et l'élaboration d'une plate-forme commune en ce qui concerne le développement dit durable.

S'agissant du premier de ces objectifs, le but consistait à réduire la fracture grandissante qui sépare les deux hémisphères avec, comme principaux enjeux, l'instauration d'une certaine discipline dans le Nord surtout en matière de production non polluante, la constitution de ressources financières adéquates pour le Sud et la fixation de règles plus justes entre les deux partenaires. Cependant, l'attitude des Etats-Unis a hypothéqué toutes les chances d'entente, alors que ce pays se prétend le fer de lance de la production « verte » ; cette position est d'autant plus incompréhensible que les faits parlent d'eux-mêmes: l'Amérique, qui produit 23% des rejets mondiaux de gaz carbonique, est la principale responsable de l'effet de serre.

Rio Empty Handed Return

The United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) has ended in Rio amidst much pomp and ceremony.

Twenty years after the Stockholm Conference the time had come to shake the apathy of the rich polluting countries in the North and kindle in the hearts of the poorer countries in the South the hope of balanced economic growth respecting ecological equilibrium. The Rio Summit was above all an event to crystallize, on the basis of scientific groundwork, fundamental political choices to resolve the tricky environment/development equation. However this opportunity was missed, and despite the hectic last few days, which still failed to produce practical results, it is fair to say that none of the UNCED's objectives were fully attained.

There were three main areas of concern at the Conference: the North-South divide; specific measures to help the less-developed countries; and a common platform for « sustainable development ».

With regard to the North-South issue, the aim was to bridge the gulf that has gradually opened between the two hemispheres. The main challenges were to put the North's house in order, especially as regards non-polluting production, to provide for adequate funding for the South, and to establish fairer ground rules between the two sides.

However, the attitude of the United States ruled out the possibility of agreement, for all its supposed leadership on the environmental front. Its attitude is quite incomprehensible when you look at the figures: with 23% of carbon dioxide emission, the United States is the biggest single contributor to the greenhouse effect!





Pour ce qui est de l'Agenda 21, l'ambitieux programme d'aide aux pays en voie de développement dont la mise en oeuvre dépendait fondamentalement de perspectives financières appropriées, les résultats laissent à désirer. En effet, une contribution de 10 milliards de dollars est loin de répondre aux attentes. Quant aux responsabilités de la Communauté, malgré la promesse d'un écot de 4 milliards de dollars, l'effort financier ne dépasse pas de beaucoup le niveau actuel des aides. Il s'agit donc plutôt d'une redistribution des cartes qui n'exerce aucune influence sur l'enveloppe globale.

Actuellement, seuls les Pays-Bas et le Danemark respectent l'objectif qui consiste à consacrer 0,7% du PNB à l'aide au développement. La France et l'Italie ont promis de les imiter bientôt, tandis que les autres partenaires se contentent de manifester très diplomatiquement leur intention de s'aligner « dès que possible ».

En ce qui concerne le troisième aspect, relatif au développement durable, les travaux de la conférence ont, d'emblée, vidé de leur substance les éléments qui en constituaient le fondement conceptuel, et singulièrement la croissance démographique, la lutte contre la déforestation et la neutralisation de la désertification. Une timide tentative de définition de certaines politiques démographiques ne peut pas être considérée comme un résultat encourageant; quant au déboisement, la position de certains Etats participants tels que la Malaisie et l'Inde, farouchement opposées à toute perte de souveraineté, a découragé la moindre avancée.

Toute la conférence a été asphyxiée par la chape de plomb qu'a jeté sur elle l'attitude du Président Bush, accroché tout au long du sommet à une position fermée, indigne d'un dirigeant qui prétend faire de sa conception du monde son cheval de bataille. M. Bush a en effet compromis la Communauté dans le délayage de la Convention concernant le climat, tout en réitérant son refus obstiné de signer la Convention relative à la diversité biologique. Face à une telle impasse, les chefs d'Etat et de Gouvernement n'ont eu d'autre recours que de promettre de nouveaux sommets miraculeux. Cependant, en marge de la Conférence, Rio a été le théâtre d'une contre-conférence intelligente et réaliste mise sur pied par les organisations non gouvernementales, qui ont ainsi confirmé une nouvelle fois leur précieux rôle d'aiguillon.

Les conclusions à tirer de cette expérience ne doivent cependant pas nous pousser à baisser les bras. La coquille vide de Rio peut être garnie grâce à une démarche responsable de la part de tous ceux qui, conscients de la gravité de la situation, veulent s'investir résolument dans la défense de notre planète.

La Communauté doit confirmer les engagements qu'elle a pris en mettant en oeuvre le cinquième programme en matière d'environnement, qui érige le développement durable en pilier de l'activité future des Douze, et entreprendre d'adopter les propositions qui se trouvent déjà sur la table du Conseil. La taxe sur le carbone, que défend vigoureusement le ministre italien de l'environnement, M. Ruffolo, constitue un exemple concret à cet égard.

On Agenda 21, a very ambitious programme of aid for the less-developed countries, and for which it was essential to agree on a substantial budget, the results were inadequate. The \$10 billion budget agreed is well below expectation. Where the Community is concerned, despite the promises to contribute \$4 billion, the financial outlay will be not much more than the present levels of aid. For the most part, it is simply a redistribution exercise which will not affect the overall amount given.

At present only the Netherlands and Denmark meet the objective of 0.7% of GDP for development aid; France and Italy have promised to reach this target shortly, while the other partners have simply adopted the diplomatic formula that they will do so « as soon as possible ».

With regard to the third aspect, namely sustainable development, right from the outset the Conference deliberations were singularly lacking in vigour in the subjects central to the discussions, in particular population growth, and action to combat deforestation and desertification. A vague reference to the formulation of population policies cannot be regarded as an encouraging result; where afforestation is concerned, the position of member countries such as Malaysia and India, which are fiercely opposed to any loss of sovereignty, blocked any progress.

Over the entire Conference there loomed like an asphyxiating spider's web the attitude of President Bush, who maintained throughout the Summit an unyieldingly negative position unacceptable in someone whose world leadership role is allegedly his strong point. Bush persuaded the Community to water down the Climate Convention and confirmed his obstinate refusal to sign the Biodiversity Convention. In the face of such impasses the Heads of State and Government had no other option but to promise further miracle-working summits. In Rio, however, in the sidelines of the UNCED Conference an intelligent and on-the-ball contribution was made by the non-governmental organisations, confirming once again their very important lobbying role.

The conclusions to be drawn from this experience should not, however, prompt us to throw in the towel. If there is a responsible attitude on the part of all those who, aware of the gravity of the situation, wish to pledge themselves wholeheartedly to the safeguarding of our planet, the vacuum left by Rio can be filled.

The Community should confirm the undertakings already given, working on the basis of the fifth environment programme, which makes sustainable development the cornerstone of future activities, and should make a start on adopting the proposals which are already before the Council. A concrete example of this is the carbon tax proposal strongly supported by the Italian Environment Minister, Mr. Ruffolo.

Carlo Ripa di Meana

Former Commissioner
of the EC for the Environment Policy



Quoi de neuf à Rio ?

Les principaux résultats de la Conférence de Rio peuvent être ainsi résumés :

1. La Déclaration de Rio. Elle constitue l'équivalent de la Déclaration de Stockholm de 1972 sur « l'environnement humain » ; contient la reconnaissance de la nécessité d'un développement durable, la responsabilité commune mais différenciée des Etats, le partenariat mondial et l'application du principe de précaution pour la protection de l'environnement. Elle représente un affaiblissement par rapport au but initial d'une véritable « Charte de la Terre » : c'est pourquoi que le secrétaire général de l'ONU a proposé qu'une telle Charte soit élaborée en 1995 à l'occasion du 50ème anniversaire des Nations Unies.

2. L'Agenda 21. Elle constitue le programme d'action de la Communauté internationale en matière d'environnement et de développement pour le 21ème siècle. Elle lie étroitement environnement et développement et comprend 40 chapitres regroupés en 4 grandes parties : dimension sociale et économique, conservation et gestion des ressources, renforcement du rôle des « major groups », moyens d'exécution. Le coût financier total pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21 a été estimé à 600 milliards de dollars par an, dont 125 milliards devraient provenir de l'aide internationale. La Communauté a décidé d'allouer 3 milliards d'ECU pour un démarrage rapide de chapitres prioritaires de l'Agenda 21. Ces crédits ne seront que très partiellement des ressources financières « nouvelles et additionnelles » et une partie (350 MECU) proviendra du budget communautaire. La Commission sera chargée d'une certaine coordination dans la mise en oeuvre des crédits. La Conférence de Rio a marqué son accord sur la création d'une « Haute Commission des Nations Unies pour le développement durable ». Cette Commission sera chargée de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et d'une certaine coordination des aspects « environnement » et « développement » au sein des Nations-Unies.

3. La Convention sur le changement de climat. Cette convention a été signée par 150 pays et par la Communauté. Cette dernière a assorti sa signature d'une déclaration mentionnant le souhait d'une mise en oeuvre rapide de la convention et réaffirmant l'objectif communautaire de stabilisation des émissions de CO₂ en l'an 2000 par rapport au niveau de 1990 et en évoquant également la nécessité d'oeuvrer pour des protocoles supplémentaires.

4. La Convention « biodiversité ». Elle a recueilli 155 signatures. La Communauté a également signé cette convention tout en présentant une déclaration interprétative. Cette déclaration fait état du regret à l'égard de l'insuffisance des objectifs environnementaux, qui nécessite un renforcement ultérieur, du respect scrupuleux des dispositions financières et de la nécessité de respecter les règles en matière de propriété intellectuelle. Les Etats-Unis, comme seul pays industrialisé, n'ont pas signé la Convention « biodiversité ».

What's new in Rio?

The main results of the Rio Conference can be summed up as follows:

1. The Rio Declaration. It amounts to the equivalent of the Stockholm Declaration of 1972 on « human environment » ; it contains the acknowledgment of the need for sustainable development, common but diversified responsibility of the States, the world partnership and the application of the principle of precaution for the protection of the environment. It represents a weakness in respect of the initial goal of a true « Earth Charta » : it is for that reason that the UN General Secretary proposed that such a « Charta » be drawn up in 1995 on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations.

2. Agenda 21. It constitutes the action programme of the international community in respect of environment and development for the 21st century. It closely links environment and development and contains 40 chapters, divided into 4 main parts: the social and economic dimension, conservation and management of resources, strengthening of the role of « major groups », means of implementation. The total financial cost for the implementation of the Agenda 21 was evaluated at 600 thousand million dollars per year, of which 125 thousand million should come from international aid. The Community decided to make a contribution of 3 thousand million ECU to ensure a quick start to the most urgent items on the Agenda 21. These credits will only come partially from the « new and additional » financial resources, the rest (350 million ECU) coming from the Community Budget. The Commission will be given the task of some coordination in the credits process. The Rio Conference gave its agreement for the creation of a « High Commission of United Nations for Sustainable Development ». This Commission will be given the task of starting the Agenda 21 and of some coordination of the « environment » and « development » aspects in the United Nations.

3. The Convention on climate change. This convention was signed by 150 countries and by the Community. The latter added to its signature a declaration expressing the wish for a quick start to the Convention and affirming the Community's aim of stabilising CO₂ emission by the year 2000 compared to the 1990 level and involving also the need for working out additional protocols.

4. The « Biodiversity » Convention. It gathered 155 signatures. The Community also signed this Convention, presenting at the same time an interpretative declaration. This declaration expresses regret for the inadequacy of environmental goals, which need further strengthening, the scrupulous respect for the financial provisions and the need to respect the rules concerning intellectual property. The United States was the only industrialised country, not to sign the « biodiversity » Convention.



L'environnement de l'Europe vers le 21ème siècle

La Commission européenne a adopté au printemps 1992 le 5ème programme de politique et d'action pour l'environnement et le développement durable et respectueux de l'environnement. Grâce à ce programme, la Communauté fait preuve à l'échelle européenne de la même approche que l'adoption par Rio de l'Agenda 21 à l'échelle mondiale.

La politique communautaire pour l'environnement, engagée en 1972 à l'initiative d'Altiero Spinelli, a vingt ans. Elle s'est développé dans le cadre de quatre programmes d'actions successifs, dont le quatrième expire à la fin de 1992. La Communauté a adopté au cours de cette période environ deux cents actes législatifs qui concernent la pollution de l'air, de l'eau et du sol, la gestion des déchets, la sécurité en ce qui concerne les produits chimiques et la biotechnologie, la normalisation des produits, l'évaluation de l'impact sur l'environnement et la protection de la nature. Il s'agit d'un véritable code législatif pour l'environnement, qui a servi largement de base aux initiatives nationales et internationales dans ce domaine. En dépit des efforts déployés par la Commission, l'état de l'environnement laisse beaucoup à désirer. Tout d'abord, on constate encore des carences considérables s'agissant du monitoring et de la collecte de données relatives à l'environnement. En outre, les données disponibles montrent que l'action développée a pu infléchir les tendances négatives constatées dans le passé, mais elle n'est pas parvenue à les renverser. L'environnement de la Communauté continue donc à se dégrader, bien que moins rapidement que dans le passé.

Jusqu'à présent, la protection de l'environnement au sein de la Communauté s'est essentiellement appuyée sur l'approche législative, qui comporte une intervention du sommet vers la base. La nouvelle stratégie proposée dans le 5ème programme suppose un engagement de tous les partenaires sociaux et économiques: elle comporte donc également une action de la base vers le sommet. La complémentarité et l'efficacité de ces démarches jumelées dépendra largement du niveau et de la qualité du dialogue qui s'instaurera dans le cadre du partenariat.

Le programme de la Commission interpelle directement les acteurs (les consommateurs, les chefs d'entreprise et les responsables des administrations publiques) pour que les impératifs environnementaux soient intégrés dans les comportements individuels, dans les processus productifs et dans les politiques économiques et sectorielles.

Cinq secteurs sont visés d'une façon spécifique dans le 5ème programme: industrie, énergie, transports, agriculture, tourisme. Il s'agit de secteurs où la Communauté a un rôle particulièrement important à jouer et où le niveau communautaire est le plus efficace pour traiter certains problèmes que ces secteurs connaissent ou engendrent.

Le programme combine le principe de subsidiarité, défini dans l'article 3b du traité de Maastricht (la Communauté n'intervient que « si et dans la mesure

European Environment towards the 21st century

9

In Spring 1992, the Commission adopted the fifth programme on policy and action in relation to the environment and to sustainable development and respect for the environment. By virtue of this programme, the Community confirms on European level the same approach as taken by Rio on world level in respect of Agenda 21.

Community environment policy, which began in 1972 on Altiero Spinelli's initiative, is now twenty years old. It has developed under four successive action programmes, the last of which runs until the end of this year. Over this period the Community has adopted about 200 pieces of legislation covering air, water and soil pollution, waste management, safeguards in relation to chemicals and biotechnology, product standards, environmental impact assessment and nature conservation. This impressive body of legislation has provided a sound basis for national and international initiatives in this area. Despite all these efforts, the state of the environment leaves much to be desired. First of all there are still considerable shortcomings where the monitoring and collection of environmental data are concerned. Moreover, the data available show that while the action taken has had some effects on the adverse trends observed in the past it has not succeeded in reversing them. The environment in the Community therefore continues to deteriorate, albeit less rapidly than before.

Up to now, environmental protection in the Community has largely been based on legislation, entailing a top-down approach. The new strategy proposed in the new programme presupposes a commitment on the part of all the social and economic players: it therefore also entails a bottom-up approach. The complementarity and effectiveness of these twin approaches will depend to a large extent on the nature and quality of the dialogue to be established in a context of partnership.

The action programme adopted by the Commission is therefore aimed directly at all the players concerned (consumers, heads of businesses and those in positions of responsibility in the public authorities) to ensure that environmental imperatives are taken into account in the behaviour of individuals, in the productive processes and in economic and sectoral policies.

Five target sectors have been selected for special attention under the programme: industry, energy, transport, agriculture and tourism. These are sectors in which the Community has a particularly important role to play and is the most efficient level at which to tackle some of the problems these sectors cause or face.

The programme combines the principle of subsidiarity - defined in article 3b of the Maastricht Treaty - with the wider concept of shared respon-



où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire ») avec la notion plus vaste de partage des responsabilités. Cette notion ne vise pas tellement à choisir un niveau d'exécution particulier, mais à définir un ensemble de moyens et d'acteurs devant intervenir aux niveaux adéquats, sans toucher à la répartition des compétences entre la Communauté, les Etats membres et les autorités régionales et locales.

Le 5ème programme représente un tournant pour la Communauté. Tout comme la réalisation du marché intérieur l'a été pour les années '80, la réconciliation entre l'environnement et le développement est un des grands enjeux auquel la Communauté devra faire face pendant l'actuelle décennie.

Cet enjeu se pose d'ailleurs aussi au niveau de l'ensemble de la planète. Le programme présenté par la Commission n'est pas seulement conçu pour les spécialistes en environnement. Il fournit le cadre pour définir une nouvelle approche qui concerne à la fois les problèmes environnementaux, les activités économiques et sociales ainsi que les perspectives de développement. Il ne pourra réussir que s'il existe une réelle volonté de participer à tous les niveaux de la hiérarchie politique et économique, et si tous sont prêts à assurer leur part de responsabilité en tant que citoyens et consommateurs.

Le Parlement européen s'exprime

La commission « environnement » du Parlement européen, présidée par M. Ken Collins (SOC-R.U.), a chargé Mme Carmen Diez de Rivera Icaza (SOC-Esp.) de rédiger un rapport sur le cinquième programme. Ce rapport sera voté par la commission « environnement » le 25 septembre 1992, en vue de sa discussion et de son adoption en séance plénière pendant les sessions d'octobre ou de novembre 1992. Ce rapport a été précédé par l'adoption du rapport Vernier (cf. art. p. 11) sur la mise en oeuvre de la législation communautaire en matière d'environnement, dans lequel le Parlement européen soulignait le non-respect des lois communautaires, dû à l'imprécision du droit de la CE lui-même, qui manie parfois des concepts très vagues ou à sa trop grande uniformité ainsi que aux retards de transposition des lois européennes dans chaque pays, aux difficultés de transposition dans les pays à structures fédérales, aux faiblesses des administrations de contrôle et des sanctions pénales dans certains pays.

Le projet de rapport rédigé par Madame Diez de Rivera met en relief la nouvelle approche du cinquième programme, vis-à-vis des trois programmes précédents (2ème, 3ème et 4ème), ce qui le lie plutôt au 1er programme et au rapport « Brundtland », rédigé par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (« l'avenir de nous tous »). D'après

sibility. This principle of subsidiarity is that the « Community shall take action only if and in so far as the objectives of the proposed action cannot be sufficiently achieved by the Member States and can therefore, by reason of the scale or effects of the proposed action, be better achieved by the Community. » This is not so much a question of choosing the appropriate level of implementation, to the exclusion of other levels, but rather a matter of establishing all the instruments and players involved at the various appropriate levels, without affecting the division of responsibilities between the Community, the Member States and the regional and local authorities.

The 5th programme constitutes a turning point for the Community. Just as the challenge of the 1980s was the completion of the Internal Market, the reconciliation of environment and development is one of the principal challenges facing the Community and the world at large in the 1990s.

This challenge faces the whole earth. The programme presented by the Commission is not geared towards environmentalists alone. It provides a framework for a new approach to environmental problems, economic and social activities and development prospects. In order to make it work, it will require positive will throughout the political and corporate spectra, and the involvement of all members of the public, as citizens and consumers.

The European Parliament

The « environment » committee of the EP, chaired by Mr. Ken Collins (SOC-UK), instructed Mrs. Carmen Diez de Rivera Icaza (SOC-Spain) to draft a report on the 5th programme. This report will be voted on by the « environment » committee on 25 September 1992, prior to its discussion and adoption during plenary either in October or November 1992. This report was preceded by the adoption of the Vernier's report (cf. art. page 11) on the implementation of Community environment legislation, in which the EP underlined the disregard for Community laws. This disregard is said to be due to the vagueness of EC law itself, dealing as it does with imprecise concepts, or to be due to its undue uniformity or even to its tardy implementation in each Member State, not to mention the difficulties of transposing it in Member States of a federal nature and administrative difficulties as to control and prosecution.

The draft report of Mrs. Diez constitutes the new approach of the fifth programme compared to the three previous programmes (2nd, 3rd and 4th), by linking up with the 1st programme and the « Brundtland » report, drafted by the world Commission on the environment and development (« Our common





le rapporteur du Parlement européen, le programme de la Commission représente un pas en avant considérable, en introduisant des nouveautés importantes notamment en matière de « partnership » de tous les acteurs socio-économiques. Un poids suffisant a été attribué aux autorités locales et régionales ainsi qu'à la notion de corresponsabilité.

Le programme représente toutefois une déclaration de volonté plutôt qu'une proposition précise d'alternatives concrètes. Il semble, en effet, basé sur un modèle de société dans laquelle l'économie de marché continue à être un objectif avec un fin à soi, auquel il faut subordonner le « développement soutenable ». L'environnement risque ainsi d'être considéré comme un élément dynamique de la compétitivité du marché.

La nécessité de transformer les modèles de croissance de la Communauté laisse la place à des mesures, des instruments et des actions dont l'effet principal est de corriger la dégradation de l'environnement, en maintenant ainsi inchangée l'approche économique de la société industrialisée.

Il apparaît donc essentiel pour le Parlement européen de fixer, dès maintenant, l'échéance de la révision du programme à la fin de 1995 pour la période 1996-2000. Pendant cette période, la procédure de codécision législative entre Parlement et Conseil devra être pleinement d'application et les accords souscrits à Rio devront être intégrés dans les actions communautaires.

L'Europe de l'environnement : une législation abondante, des résultats mitigés

L'Europe a légiféré en matière d'environnement depuis 1970, bien avant que l'environnement ne devienne un chapitre officiel du Traité de Rome lors de l'entrée en vigueur de l'Acte unique en 1987. Ces lois concernent surtout les pollutions et nuisance (eau, air, bruit, déchets), mais aussi la nature (commerce des espèces, protection des espèces et de leurs habitats) et l'information du public (accès aux données, études d'impact, labels écologiques).

Bien qu'abondante, l'application concrète de toutes ces lois laisse à désirer, pour des raisons qui peuvent tenir en premier lieu à l'imprécision du droit communautaire. En matière de pollutions et de nuisances, il existe par exemple des directives-cadre et peu de directives par secteurs d'activité. Or les directives-cadre manient parfois des concepts très vagues. La directive sur la pollution de l'air de 1984 se contente d'évoquer « la meilleure technologie disponible ». La directive de 1975 sur les déchets se contentait de souhaiter « une élimination sans danger des déchets ». Il importe donc de décider de nouvelles directives sectorielles pour les industries, pour les villes et pour l'agriculture.

Beaucoup de directives laissent en plus aux Etats membres le soin de désigner eux-mêmes les zones où des mesures spéciales s'appliqueront: zones de baignade, zones d'élevage de poissons ou de

future). According to the European Parliament rapporteur, the programme of the Commission is a considerable step forward, and introduces significant new ideas notably on the issue of partnership involving all the social and economic operators. Great importance is given to local and regional authorities as well as to the concept of coresponsibility.

The programme is essentially a declaration of intent rather than a precise proposal for practical alternatives. It seems, in fact, to be based on a model of society in which the market economy is still a goal in itself, to which sustainable development must be subordinated. In this way the environment is in danger of being considered as a dynamic element of competitiveness.

The need to change the Community's growth model opens the way to measures, instruments and action whose principal aim is to correct environmental degradation, whilst maintaining unchanged the economic approach of the industrialised countries.

It seems, therefore, essential for the European Parliament to set now the deadline for the revision programme at the end of 1995 to cover the period 1996-2000. During this period, the procedure of legislative co-decision between European Parliament and the Council should be fully in force and the agreements signed in Rio as integral part of the Community's activity.

Europe's environment: much legislation, little action

Europe has legislated on the environment since 1970, well before environment itself had an official title in the Treaty of Rome and at the time of the entry into force of the Single Act in 1987. These environmental laws concern pollution and damage to the environment (water, air, noise, waste), also nature (trade and protection of wildlife and habitat) and public information (access to data basis, impact studies and ecological labels).

Despite this legislation, the firm application of all these laws leaves much to be desired for reasons which result principally from vagueness of Community law. In respect of pollution and damage, there exist, for example, framework-directives and other directives in this sectors of activity. The framework-directives sometimes deal with these vague concepts. The 1984 directive on air pollution only just covers « that best technology available ». The 1975 directive on waste underlined the need for « waste disposal without danger ». Therefore, it is important to create new directives for industry, towns and agriculture.

In addition many directives give the Member States the mandate to choose for themselves those areas and special measures to be applied: bathing zones,



coquillage, zones de protection spéciale des oiseaux sauvages, zones susceptibles de dépassement de pollution de l'air, zones vulnérables pour les nitrates... Des Etats membres « oublient » de désigner ces zones vulnérables et, du coup, n'appliquent guère les directives.

Plusieurs directives fixent des normes de qualité du milieu naturel. Or, ces textes sont difficilement applicables et surtout incontrôlables, car le milieu naturel appartient à la fois à tout le monde et à personne et les responsables des pollutions sont, de ce fait, difficilement identifiables.

L'application des directives est difficile en deuxième lieu à cause de la trop grande uniformité du droit communautaire. Ceci peut paraître contradictoire avec les considérations précédentes. Pourtant, il est clair que les textes environnementaux doivent être flexibles et s'adapter au terrain, par exemple en matière de protection des espèces ou en matière d'objectifs de qualité à atteindre dans nos cours d'eau. Les espèces ne sont pas partout menacées de la même façon et les cours d'eau, selon leur débit, ne seront pas sensibles de la même manière à la pollution. Une trop grande uniformité est parfois mal comprise (et donc mal appliquée) sur le terrain.

L'insuffisante application du droit communautaire appelle en troisième lieu la responsabilité des Etats membres. Dans chaque pays, il y a des retards de transposition. Il était regrettable que la mauvaise transposition ou application ne soient pas passibles de sanctions : à ce sujet ; les dispositions du Traité de Maastricht laissent entrevoir cette possibilité longtemps demandée par le Parlement européen.

Dans les pays à structure fédérale (Allemagne, Belgique) ou régionale (Espagne, Italie), il y a des difficultés de transposition, lorsque la loi à transposer n'est pas du ressort du niveau fédéral.

On doit signaler, enfin, des faiblesses des administrations de contrôle, en nombre et en qualité de personne (absence de formation suffisante des inspecteurs des établissements industriels ou des douaniers qui contrôlent le commerce de déchets ou des espèces menacées), et des faiblesses des sanctions pénales dans certains pays membres.

La création au sein de l'Agence européenne de l'environnement d'un Inspectorat communautaire de l'environnement a été vivement réclamée par le Parlement européen, afin d'aller voir ce qui se passe concrètement dans chacun des nos pays.

L'environnement dans l'agenda du Conseil

Les thèmes de l'environnement seront traités pendant le semestre de présidence britannique du Conseil sous l'angle spécifique des mesures fiscales (« carbon-tax ») et d'un point de vue plus général de l'ensemble des actions communautaires.

Les mesures fiscales seront examinées par le Conseil Eco-Fin, lors des réunions des 13 juillet, 19 octobre

fish or shell farming zones, special protection zones for wild birds, zones susceptible to air pollution and zones vulnerable to nitrates Some Member States « forget » to specify these vulnerable zones and as a consequence do not implement them into national Law.

Many directives require quality standards for the environment. These standards are difficult to apply and go unchecked, because the environment tends to belong, as one says, to everyone and no one and those responsible for pollution of the environment are difficult to trace.

Secondly, the application of these directives is difficult because of too much uniformity in Community law. This appears contradictory with the above points. Therefore it is clear that the environmental texts need to be flexible and adaptable to changing situations, for example protection of species or concerning objectives in attaining river quality. The species are endangered in different places and in different situations. Rivers, according to their flow, never react in similar ways to pollution damage. Therefore, too much uniformity is sometimes misconceived and badly applied.

Thirdly, responsibility for application of Community law lies with the Member States. In each country, there tends to be delays in transposition. It is regrettable that mal-transposition or application will not be subject to sanctions: on this subject, the arrangement of the Maastricht Treaty let us look between the lines for a long term solution asked for by the European Parliament.

In those countries with Federal Systems (Germany, Belgium) or Regional Systems (Spain, Italy), there tends to be difficulties of transposition because the law to interpret does not come at a Federal level.

Finally, it is necessary to point out the weaknesses of those controlling administrations, their numbers and quality of personnel (lack of sufficient training for industrial inspectors or customs officials who control commercial waste and endangered species), and the weaknesses of those imposed sanctions in certain Member States.

The creation of a Community Environment Inspectorate within the European Environment Agency has been warmly welcomed by the European Parliament, in order to see these points carried out in each country.

Jacques Vernier, MEP

Environment on the Council Agenda

During the six month British Presidency of the Council, the environment themes will be discussed under the specific point of fiscal measures (« carbon-tax ») and from a more general point of view of the entirety of Community action.

Fiscal measures will be examined by the Eco-Fin Council, on 13 July, 19 October and 14 December





et 14 décembre. Une décision définitive sur la « carbon-tax » et sur le « follow-up » du programme de travail adopté à Rio devrait être assumée à l'occasion de la réunion du 14 décembre 1992.

Le 5ème programme sera examiné par le Conseil environnement, pendant les réunions des 20 octobre et 15 décembre 1992. Le « follow-up » de la Conférence de Rio sera en même temps soumis aux ministres de l'environnement, y compris les mesures de réduction du CO2.

Le « follow-up » de la Conférence de Rio fera aussi partie des discussions au sein du Conseil développement, le 18 novembre 1992, tandis que la question du CO2 sera examinée par le Conseil énergie du 30 novembre 1992.

Les rapports entre la politique industrielle et l'environnement seront enfin examinés par le Conseil industrie, lors de la réunion du 24 novembre 1992, sur la base d'une « communication » ad hoc de la Commission.

Les hommes et les femmes de l'environnement en Europe

A. Les députés européens de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs

Président : Ken Collins (S-R.U.)

Vice-présidents : Ursula Schleicher (PPE-A), Jon Iversen (V-Dk), Gianfranco Amendola (V-It).

Membres : Alavanos (CG-G), Alber (PPE-A), Bjornvig (ARC-Dk), Bombard (S-F), Bowe (S-R.U.), Ceci (GUE-It), Chanterie (PPE-B), Delcroix (S-B), Diez de Rivera (S-E), Douste Blazy (PPE-F), Dürhkhop (S-E), Estgen (PPE-L), Fitzsimos (RDE-Ir), Florenz (PPE-A), Gaibisso (PPE-It), Green (S-R.U.), Guidolin (PPE-It), Herzog (CG-F), Caroline Jackson (PPE-R.U.), Jensen (S-Dk), Kuhn (S-A), Langenhagen (PPE-A), Muntingh (S-NL), Oomen-Ruijten (PPE-NL), Partsch (LDR-A), Pimenta (LDR-P), Nino Pisoni (PPE-It), Pollack (S-R.U.), Puerta (GUE-E), Quistorp (V-A), Raffin (V-F), Roth-Behrendt (S-A), Ruiz-Giménez (LDR-E), Santos (S-P), Schwarzenberg (S-F), Scott-Hopkins (PPE-R.U.), Spencer (PPE-R.U.), Staes (V-B), Valverde (PPE-E), Vernier (RDE-F), Vertemati (S-It), Vittinghoff (S-A), Vohrer (LDR-A), White (S-R.U.)

B. Les ministres des Douze

M. Michel Heseltine (R.U., président en exercice)

M. L. Onkelinx (B)
 M. Per Stig Møller (Dk)
 M. Klaus Töpfer (A)
 M. Achileas Karamanlis (G)
 M. José Borrell (E)
 Mme Ségolène Royal (F)
 M. Michael Smith (Ir)
 M. Carlo Ripa di Meana (It)
 M. Alex Bodry (L)
 M. Hans Alders (NL)

C. Les « eurocrates »

M. Karel Van Miert (Commissaire)
 M. Laurence Jan Brinkhorst (Directeur général)
 M. Edward Bennett
 M. Jorgen Henningsen
 M. Ranieri Di Carpegna

1992. A definitive decision on « carbon-tax » and on « follow-up » of the working programme adopted in Rio will be taken on the occasion of the meeting on 14 December 1992.

The 5th programme will be examined by the Environment Council, during its meetings on 20 October and 15 December 1992. At the same time, the « follow-up » of the Rio Conference will be submitted to the Ministers of Environment, including the CO2 reduction measures.

The « follow-up » of the Rio Conference will also be part of discussions in the Development Council, on 18 December 1992, and the CO2 question will be examined by the Energy Council on 30 November 1992.

Relations between industrial policy and environment will finally be examined by the Industry Council, on 24 November 1992, on the basis of an ad hoc « communication » from the Commission.

Men and Women of the Environment in Europe

A. The MEPs of the Committee on the Environment, Public Health and Consumer Protection

President : Ken Collins (S-U.K.)

Vice-presidents : Ursula Schleicher (PPE-A), Jon Iversen (V-Dk), Gianfranco Amendola (V-It).

Members : Alavanos (CG-G), Alber (PPE-A), Bjornvig (ARC-Dk), Bombard (S-F), Bowe (S-U.K.), Ceci (GUE-It), Chanterie (PPE-B), Delcroix (S-B), Diez de Rivera (S-E), Douste Blazy (PPE-F), Dürhkhop (S-E), Estgen (PPE-L), Fitzsimos (RDE-Ir), Florenz (PPE-A), Gaibisso (PPE-It), Green (S-U.K.), Guidolin (PPE-It), Herzog (CG-F), Caroline Jackson (PPE-U.K.), Jensen (S-Dk), Kuhn (S-A), Langenhagen (PPE-A), Muntingh (S-NL), Oomen-Ruijten (PPE-NL), Partsch (LDR-A), Pimenta (LDR-P), Nino Pisoni (PPE-It), Pollack (S-U.K.), Puerta (GUE-E), Quistorp (V-A), Raffin (V-F), Roth-Behrendt (S-A), Ruiz-Giménez (LDR-E), Santos (S-P), Schwarzenberg (S-F), Scott-Hopkins (PPE-R.U.), Spencer (PPE-R.U.), Staes (V-B), Valverde (PPE-E), Vernier (RDE-F), Vertemati (S-It), Vittinghoff (S-A), Vohrer (LDR-A), White (S-U.K.)

B. The Ministers of the Twelve

Mr Michel Heseltine (U.K., incumbent president)

Mr L. Onkelinx (B)
 Mr Per Stig Møller (Dk)
 Mr Klaus Töpfer (A)
 Mr Achileas Karamanlis (G)
 Mr José Borrell (E)
 Mrs Ségolène Royal (F)
 Mr Michael Smith (Ir)
 Mr Carlo Ripa di Meana (It)
 Mr Alex Bodry (L)
 Mr Hans Alders (NL)

C. The « Eurocrats »

Mr Karel Van Miert (Commissioner)
 Mr Laurence Jan Brinkhorst (General Director)
 Mr Edward Bennett
 Mr Jorgen Henningsen
 Mr Ranieri Di Carpegna



Pendant la session plénière de juillet, le Parlement européen a débattu sur la question de la concentration des moyens d'information, ceci sur la base de deux rapports, élaborés au nom de la commission de la culture par Ben Fayot, vice-président de la commission (S-L) - en ce qui concerne la presse écrite - et par Dieter Schinzel (S-A) - en ce qui concerne l'audiovisuel -. Nous publions ci-dessous un article de Ben Fayot.

During the July Plenary, the European Parliament debated the question of media concentration, on the basis of two reports drafted, on behalf of the Cultural Committee, by Ben Fayot, vice-president of the Committee (S-L) - in respect of the written press - and by Dieter Schinzel (S-A) - in respect of the audiovisual media. We publish hereunder an article by Ben Fayot.

La concentration des médias et le pluralisme des opinions

Le Parlement s'est à maintes reprises inquiété des tendances à la concentration dans le domaine de la presse écrite comme dans celui des moyens audiovisuels que l'on a pu constater ces dernières années en Europe.

Après que ce problème a, pendant des années, suscité de vives discussions et de nombreuses tentatives plus ou moins fructueuses au niveau national pour lutter contre les concentrations abusives, les parlementaires européens ne pouvaient pas ne pas s'interroger sur les voies et moyens de sauvegarder le pluralisme face aux vastes manœuvres de concentration en cours dans le paysage européen des médias.

Certes, les difficultés sont nombreuses, une fois les généralités énoncées. Elles sont de plusieurs sortes:

- comment évaluer l'évolution d'un secteur en pleine mutation? Comment en particulier définir les concentrations dangereuses pour le pluralisme?

- que faire concrètement, sur le plan communautaire, à côté des mesures déjà prises sur le plan national?

- que faire, sans interférer de façon bureaucratique dans un secteur économique d'une extrême diversité?

Les concentrations d'entreprises sont un fait économique qu'il n'est pas possible de qualifier de dommageable a priori. Ce n'est que par rapport à une situation de marché qu'elles peuvent aboutir à des situations de monopole ou de quasi-monopole dangereuses pour le pluralisme. Les entreprises soulignent suffisamment que les concentrations et les fusions sont parfois les seuls moyens pour sauver un titre de journal ou une chaîne de télévision. De façon générale, on constate chez les professionnels une réticence extrême à se laisser imposer, outre les réglementations nationales, des dispositions communautaires contre les concentrations abusives.

Ainsi, en ce qui concerne la presse écrite, il est fait appel à la Commission de tenir compte des demandes des entreprises quant au taux de TVA, à la sauvegarde de recettes publicitaires adéquates, face à la concurrence du secteur audiovisuel, aux structures de distribution qui devraient pouvoir profiter d'aides publiques, le cas échéant.

En ce qui concerne les moyens audiovisuels, le point central du dispositif concerne l'harmonisation des dispositions nationales sur la concentration. Si, en effet, dans de nombreux pays, des mesures ont été prises pour lutter contre les concentrations

Media concentration and pluralism of opinions

Parliament has several times expressed its concern at the growing tendency towards greater concentration of ownership in the written press as well as in the audiovisual sector in Europe over the last few years.

Following the considerable and lively debate that has taken place over many years on a national level, as well as the numerous attempts to fight against abusive concentrations of ownership, European parliamentarians have started asking themselves what is needed to safeguard pluralism in the face of the vast restructuring and concentration of the European media landscape.

Of course, the difficulties involved are multiple. They come in several varieties:

- *how can a sector undergoing rapid change be judged? In particular, at what time does concentration of ownership become dangerous for pluralism?*

- *what practical measures can be introduced on a Community level to complement the steps already taken on a national level?*

- *what should be done in such an extremely diverse economic sector which will not impose too much bureaucratic interference?*

Corporate mergers are an economic fact of life which cannot be called damaging a priori. It's only when put in the context of their market that they may result in monopoly or quasi-monopoly situations that are dangerous for pluralism. Companies sometimes stress that merger and concentration of ownership are the only way in which a newspaper title or television station can be saved. In general, the professionals in the sector are extremely reticent about any Community action to prevent abusive concentrations, over and above the current national regulations.

Nevertheless, even given these constraints, some action is appropriate.

As regards the written press, the Commission needs to take into account the requests of the companies concerned on VAT rates, on safeguarding sufficient advertising revenues (especially when faced with increasing challenge from the audiovisual sector), as well as on the distribution structures which should benefit from public aid if appropriate.



abusives, ces mesures sont cependant diverses et ne permettent pas de politique européenne sur un marché de plus en plus internationalisé. Par ailleurs, le règlement de 1989 sur les concentrations d'entreprises s'applique à peine aux médias, du fait des seuils trop élevés.

Le Parlement Européen demande également qu'un code européen des médias définisse les principes journalistiques à respecter par les éditeurs, les directeurs et les journalistes.

Le Parlement Européen voudrait aussi voir assurer par une directive-cadre, l'indépendance des journalistes et de tous les médias. Parallèlement, il conviendra d'assurer le libre accès à toutes les informations, à l'instar de ce que les Etats-Unis ont fait par le « Freedom of Information Act ».

Il est évident, enfin, que le Parlement aimerait disposer de toutes les informations sur le sujet qui seraient en la possession de la Commission afin de pouvoir évaluer régulièrement l'impact des concentrations ainsi que des mesures à prendre.

Il faut espérer que les acteurs économiques de même que les responsables politiques comprennent l'intérêt d'une régulation européenne souple, mais cependant suffisamment solide pour permettre aux médias dans leur ensemble de se développer et en même temps de continuer à assurer leur mission essentielle de service public en démocratie.

Ben Fayot, MEP

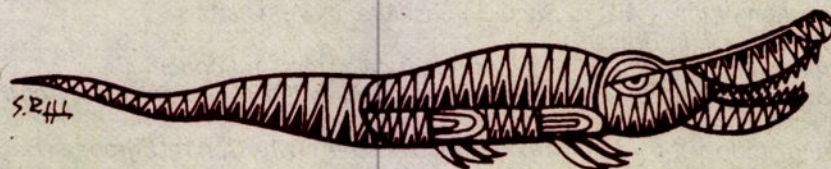
For audiovisual media, the central point of the measures concerns the harmonisation of national controls on concentration of ownership. Even if a number of countries have taken steps to prevent an abusive concentration of ownership, their initiatives are often very different and do not leave room for a European policy on a market which is nevertheless more and more international in nature. Moreover, the 1989 regulation on corporate concentrations and mergers hardly applies to the media given that the thresholds set are too high.

On the other hand, the EP calls for a European media code that would define the journalistic principles that are to be respected by editors, directors and journalists.

Parliament would also like to ensure the independence of journalists by a framework directive. At the same time open government, along the lines of the USA's « Freedom of Information Act » would be a very positive step.

Of course, the EP would be very happy to receive all the information that the Commission has on this subject in order to be able to evaluate regularly the impact of concentration of ownership as well as the measures to be taken.

One must hope that the relevant parties, economic as well as political, understand the interest of a European regulation which is flexible but nonetheless solid enough to allow the media as a whole to develop and to continue to ensure their basic mission of public service in democracy.



VACANCES D'ÉTÉ

Le prochain Crocodile paraîtra en septembre



SUMMER HOLIDAYS

The next Crocodile will be published in September



Calendrier des activités européennes

Septembre

- 1 : Séminaire de l'Institut « Altiero Spinelli », à Ventotene
- 7 : Conseil culture, à Bruxelles
- 12 : Réunion informelle des Ministres des affaires étrangères des Douze, à Londres
- 14 : Session plénière du Parlement européen, spécialement consacrée au 40ème anniversaire de la création du Parlement européen, à Strasbourg
- 15 : Groupe de travail du Comité « Altiero Spinelli » sur la Banque Centrale Européenne, à Bruxelles
- 15 : Congrès de l'Internationale Socialiste, à Berlin
- 18 : Conseil environnement, à Bruxelles
- 20 : Référendum en France sur le Traité de Maastricht
- 21 : Conseil agriculture, spécialement consacré aux mesures transitoires avec l'Espagne et le Portugal, aux organisations du marché du vin, de la banane et de la pomme de terre, à Bruxelles
- 21 : Commission des budgets du Parlement européen, à Oxford
- 22 : Conseil marché intérieur, spécialement consacré aux contrôles des frontières, au marché communautaire, aux marchés des services dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et des transports, aux produits cosmétiques, à la deuxième directive « société », à la troisième directive « assurance-vie », aux colorants dans l'alimentation humaine, à Bruxelles
- 22 : Commission juridique du Parlement européen, spécialement consacrée aux problèmes soulevés par le « non » danois, à Bruxelles
- 23 : Session plénière du Comité économique et sociale, à Bruxelles
- 28 : Conseil Eco-Fin, spécialement consacré aux programmes nationaux de convergence, au paquet Delors II, aux relations avec l'Europe de l'Est, à la fiscalité indirecte et aux services financiers, à Bruxelles

Agenda of European Activities

September

- 1 : *Symposium of the « Altiero Spinelli » Institute, in Ventotene*
- 7 : *Culture Council, in Brussels*
- 12 : *Informal meeting of the EC Foreign Affairs Ministers, in London*
- 14 : *Plenary session of the EP, specially dedicated to the 40th anniversary of the creation of the EP, in Strasbourg*
- 15 : *Working group of the « Altiero Spinelli » Committee on the Central European Bank, in Brussels*
- 15 : *Congress of the Socialist International, in Berlin*
- 18 : *Environment Council, in Brussels*
- 20 : *Referendum on the Maastricht Treaty in France*
- 21 : *Agriculture Council, specially dedicated to the transitional measures for Spain and Portugal, to wine, bananas and potatoes market organisations, in Brussels*
- 21 : *EP Budgets Committee, in Oxford*
- 22 : *Internal Market Council, specially dedicated to frontiers controls, to Community Mark, to services market in the sectors of water, energy and transports; to cosmetic products, to the second directive « society », to the third directive « life-insurance », to colours in foodstuffs, in Brussels*
- 22 : *EP Legal Committee, specially dedicated to the problems derived from the Danish « no », in Brussels*
- 23 : *Economic and Social Committee Plenary session, in Brussels*
- 28 : *Eco-Fin Council, specially dedicated to national convergence programmes, to Delors II package, to relations with Eastern Europe, to indirect tax and to financial services, in Brussels*

